

M/D
REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU

GOVERNEMENT

DECRET

D/2004/ 081 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION
D'UN PREMIER MINISTRE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU le Décret N° D/2004/010/PRG/SGG du 23 Février 2004,

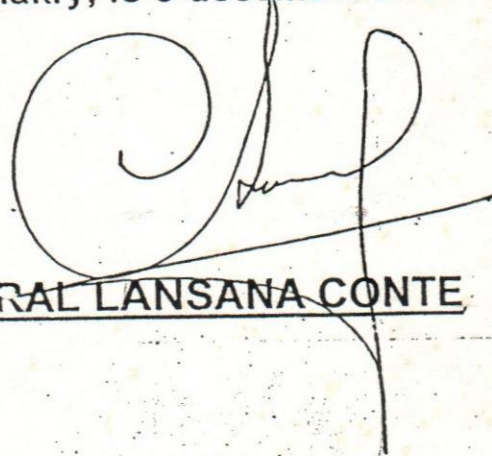
D/2004/017/PRG/SGG du 1^{er} Mars 2004 et D/2004/019/PRG/SGG du 8 Mars
2004, nommant les membres du
Gouvernement ;

DECRETE.

ARTICLE 1^{er} :

1. Monsieur Cellou Dalein DIALLO, précédemment Ministre de la Pêche et de l'Aquaculture est nommé Premier Ministre.
2. Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 9 décembre 2004



GENERAL LANSANA CONTE

